



ANNONCE D'OUVERTURE D'UN COMMERCE

Conformément à la Loi cantonale sur la police du commerce (RS/VS 930.1), toute personne souhaitant exercer à titre permanent et fixe une activité commerciale sur le territoire communal est tenue de l'annoncer avant le début de l'activité.

Merci de compléter le présent formulaire et de le retourner à l'Administration communale d'Ardon **1 mois avant la prise d'activité.**

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale / Enseigne : _____

Forme juridique :

Entreprise individuelle

SNC

Sàrl

SA

Association

Autre : _____

Numéro IDE (CHE) : _____

Date prévue du début d'activité : _____

Site internet : _____

Adresse e-mail professionnelle : _____

Téléphone : _____

2. ADRESSE D'EXPLOITATION À ARDON

Nom du local / commerce : _____

Rue et numéro : _____

NPA / Localité :

1957 Ardon

Numéro de parcelle / PPE : _____

Locataire : Oui Non

Si locataire : propriétaire / régie : _____

Siège : Oui Non

Succursale : Oui Non

Si oui, lieu du siège : _____



3. RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse privée : _____

Etat civil : _____

Nationalité : _____

Ancien exploitant : _____

4. ACTIVITÉ COMMERCIALE

Nature précise de l'activité :

Type d'exploitation :

- Bureau
- Commerce de détail
- Atelier
- Dépôt
- Salon
- Restaurant / Café
- Take-away
- Cabinet / Service
- Autre : _____

Horaires prévus :

Lundi : _____

Mardi : _____

Mercredi : _____

Jeudi : _____

Vendredi : _____

Samedi : _____

Dimanche _____



5. PERSONNEL

Nombre de personnes occupées dans la société, sur le territoire communal :

Plein temps : _____

Temps partiel : _____ Taux d'occupation : _____

Apprenti : _____

En réinsertion : _____

Nombre de personnes habitants sur le territoire communal :

Plein temps : _____

Temps partiel : _____ Taux d'occupation : _____

Apprenti : _____

En réinsertion : _____

6. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Affiliation AVS : Oui Non

TVA assujettie : Oui Non

Assurance RC entreprise : Oui Non

7. ACTIVITÉS SOUMISES À AUTORISATION / ANNONCE COMPLÉMENTAIRE

L'activité comprend-elle :

- Vente de boissons alcoolisées
- Commerce de tabac
- Manipulation de denrées alimentaires
- Restauration / Cuisine
- Cosmétique / Tatouage / Piercing
- Activité ambulante / Marché
- Musique / Animation publique
- Aucune



Remarque : certaines activités nécessitent des autorisations cantonales ou annonces complémentaires :

Selon l'art. 20 alin.1 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), quiconque fabrique, traite, entrepose, transporte ou remet des denrées alimentaires doit annoncer son activité à l'autorité cantonale.

Formulaire téléchargeable

<https://www.vs.ch/web/scav/consommation/obligation-annonce>

8. LOCAUX / SÉCURITÉ

- Local raccordé à l'eau potable
 - WC / Lavabo disponibles nombre _____
 - Conforme sécurité incendie
 - Changement d'affectation autorisé si nécessaire
-

9. OBSERVATIONS

10. DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Lieu et date : _____

Signature : _____

À RETOURNER À :

Administration communale d'Ardon

Place St-Jean

1957 Ardon

Valais – Suisse



Usage interne commune

- Contrôle police du commerce
- Urbanisme
- Feu / sécurité
- Contributions
- Economie locale
- Dossier validé

Date : _____

Visa : _____